

**Travailler dans la défense : service pour la paix,
ou contradiction morale ?**

PRÉSENTATION

Dans un contexte de réarmement mondial où les capacités militaires redeviennent une priorité politique assumée, nous interrogeons le travail dans les secteurs de la défense comme des choix professionnels qui engagent la conscience. Notre angle d'approche consiste à mettre en évidence la question morale des métiers qui contribuent à la fois à un moyen de protection et à une arme capable d'ôter la vie. Nous ne cherchons ni à condamner le secteur par pacifisme, ni à le justifier au prétexte que la situation l'impose, nous proposerons plutôt des repères pour agir avec discernement. L'objectif de notre démonstration est de comprendre si travailler dans le secteur de la défense peut être un service rendu à la paix, surtout dans une période qui pousse les nations à s'armer.

CONTENU DE L'ESSAI

L'essai s'ouvre sur le retour des tensions et du réarmement mondial, que nous traduisons en nouvelles responsabilités pour les professionnels des secteurs de la défense. Nous montrons comment le métier évolue avec le réarmement, les dépendances industrielles et numériques, et les exportations. Nous explorons ensuite les dilemmes au cœur du travail, du débat des drones armés chez Renault jusqu'à la cyberdéfense. Enfin, nous proposons des pistes d'action en commençant par notre adaptation du triangle éthique de Ricœur pour maintenir la paix comme boussole.

RÉFÉRENCES

Numériques :

- **Stockholm International Peace Research Institute** : Publications sur les dépenses militaires, transferts d'armement et sécurité internationale
sipri.org
- **Conseil de l'Union européenne** : *Programme européen pour l'industrie de défense*
consilium.europa.eu
- **SAFRAN** : *Angélique, de coiffeuse à rectifieuse !*
safran-group.com
- **Journal officiel** : *Loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la loi de programmation militaire*
legifrance.gouv.fr
- **Franceinfo** : *L'usine Renault du Mans va fabriquer une dizaine de drones militaires*
franceinfo.fr
- **Les Guignols – CANAL+ 05/12/2002** : *Sylvestre explique le marketing d'une bonne guerre !*
youtube.com

Autres références :

- **Échanges avec des professionnels de l'automobile et de la défense**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : DÉFENSE ET MORALE, UN PARADOXE CONTEMPORAIN	3
2. QUAND LE MONDE CHANGE, LE MÉTIER CHANGE : LE RETOUR DES CHOIX DIFFICILES	4
2.1. Le réarmement devient une affaire de travail et de société	4
2.2. Exporter : quand le métier porte une responsabilité indirecte	4
2.3. La Loi de Programmation Militaire : plus qu'un budget	5
3. LE DILEMME AU CŒUR DU TRAVAIL	6
3.1. Fabriquer des armes pour ne pas avoir à les utiliser	6
3.2. Conscience professionnelle et consentement : l'exemple Renault	6
3.3. L'informaticien face à la cyberguerre	7
4. PISTES D'ACTION POUR QUE LE MÉTIER RESTE DU CÔTÉ DE LA PAIX	8
4.1. Notre triangle éthique de Ricœur pour les métiers de la défense	8
4.2. Donner aux professionnels le droit de douter et d'agir	9
4.3. Armer pour protéger, en prenant aussi en compte l'environnement	9
4.4. La transparence comme garantie démocratique	9
5. CONCLUSION	10

1. INTRODUCTION : DÉFENSE ET MORALE, UN PARADOXE CONTEMPORAIN

Pendant une période, les conflits semblaient moins préoccupants pour les Européens, mais la guerre n'a jamais quitté le monde. Depuis quelques années, elle revient au premier plan avec des frontières qui se redessinent par la force, des ressources énergétiques et minières disputées, ou encore un désengagement progressif des États-Unis de la défense européenne. Lors de l'annonce d'un nouveau porte-avions en 2025, le président de la République française a déclaré : « À l'heure des prédateurs, nous devons être forts pour être craints ». Un montant record illustre cette dynamique :

2 718 000 000 000 \$

dépense militaire mondiale en 2024 (+9,4% par rapport à 2023)
d'après le Stockholm International Peace Research Institute

Ce réarmement passe par des femmes et des hommes qui travaillent sur des équipements et logiciels destinés à protéger un pays. Nous appelons cela « travailler dans la défense ». Ces professionnels ne décident pas de la guerre, mais leur travail y contribue directement, et ils savent que leur production peut aussi devenir une arme offensive. En juin 2025, lorsque le ministère des Armées a approché Renault pour produire des drones destinés à l'Ukraine, des salariés de l'automobile se sont interrogés sur le passage du civil au militaire, conduisant à cette question éthique : travailler dans la défense, est-ce servir la paix, ou vivre une contradiction morale ?

Dans ce cadre, l'éthique professionnelle consiste à interroger la cohérence entre l'intention du métier, et ce qu'il rend possible. Le « service pour la paix » renvoie alors à ce à quoi ces métiers contribuent, comme protéger un convoi humanitaire en Afrique, ou dissuader une agression sur notre sol. La « contradiction morale », à l'inverse, recouvre les conséquences rendues possibles mais non souhaitées. À mesure que le réarmement accélère, cette question touche un nombre croissant de salariés.

2. QUAND LE MONDE CHANGE, LE MÉTIER CHANGE : LE RETOUR DES CHOIX DIFFICILES

2.1. Le réarmement devient une affaire de travail et de société

Avec une croissance soutenue en France, le réarmement se traduit par des recrutements. D'après Indeed, le volume d'offres d'emploi dans la défense a bondi de 41% entre 2021 et 2025 et le secteur connaît désormais des reconversions. Angélique en est l'exemple : après avoir été coiffeuse, elle est devenue opératrice chez SAFRAN, au sein d'un site qui produit des moteurs d'hélicoptères militaires. Mais cette reconversion est-elle choisie ou subie par manque d'emplois stables ailleurs ? Entrer dans la défense par vocation ou par nécessité élargit la question éthique, car des professionnels qui ne se pensaient pas concernés peuvent aussi se poser la question morale que nous abordons.

Nous constatons que le lien avec la défense s'imisce même dans toute la population :

- 2025 : montée en puissance des réserves militaires avec un afflux massif de candidatures.
- 2026 : le gouvernement lance le service national volontaire, qui permettra aux 18-25 ans de s'engager pour 10 mois.
- 2030 : cible de 80 000 réservistes (+83% par rapport à 2024).

Tout cela rapproche la défense de la vie professionnelle et citoyenne. Nous ne sommes plus spectateurs des actions de l'État et des armées, mais nous sommes au contraire de plus en plus impliqués dans une sorte d'effort collectif.

2.2. Exporter : quand le métier porte une responsabilité indirecte

Sur la période 2019-2023, la France est devenue le deuxième exportateur mondial d'armements, portée notamment par les ventes de Rafales et de sous-marins. Exporter revient à confier l'usage final à un autre État. Cette distance crée une zone morale grise pour le travailleur, il œuvre pour défendre, mais le système livré sera employé ailleurs, selon des décisions politiques qu'il ne contrôle pas.

En France, l'export passe par l'État et un examen interministériel. À l'échelle européenne, la Position commune 2008/944/CFSP encadre l'autorisation en évaluant huit critères (droits humains, détournement, stabilité régionale, etc.). Dans l'esprit du devoir de vigilance, l'enjeu n'est plus seulement de livrer un client, mais de garder en tête l'utilisateur final, y compris le client du client.

Ces règles ne suppriment pas le dilemme, mais elles permettent de limiter les dérives dans un cadre qui reste perfectible avec des décisions parfois discutables. L'éthique professionnelle du salarié consiste ensuite à ne pas se cacher derrière le fait que l'État autorise, mais à assumer sa part avec son droit de lanceur d'alerte par exemple.

2.3. La Loi de Programmation Militaire : plus qu'un budget

Alors que le plan européen ReArm Europe prévoit de mobiliser 800 milliards d'euros d'ici 2030, la France s'engage en plus avec la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 d'un montant de 413 milliards d'euros, représentant sur sept ans l'équivalent de cinq mois de dépenses militaires américaines. Mais à notre échelle, cette programmation des dépenses se traduit par des commandes massives qui dynamisent des filières entières et des sous-traitants partout dans l'Hexagone.

Par conséquent, la pression opérationnelle croît sur les ouvriers et cadres. Chez le franco-allemand de la défense KNDS par exemple, la production de canons CEASAR est passée d'environ deux par mois en 2022 à six par mois en 2025, avec un objectif annoncé d'atteindre douze par mois d'ici fin 2026.

*Il faut que la défense de la France soit française.
Charles de Gaulle, discours devant les élèves du Centre
des hautes études militaires, 1959*

Soixante-sept ans plus tard, cette souveraineté voulue par De Gaulle repose sur la capacité des industriels français à produire en volume, et en autonomie.

Au-delà de la production, la LPM engage la souveraineté industrielle avec entre autres des relocalisations, mais il reste des dépendances critiques aux terres rares ou technologies numériques étrangères. Les professionnels font donc face à des dilemmes dans tous les domaines car choisir un composant étranger expose à un risque de rupture d'approvisionnement. Dans le numérique, la solution du cloud souverain S3NS (Thales et Google) illustre un compromis nécessaire : conjuguer souveraineté (clefs de chiffrement françaises) et performance technologique (infrastructure américaine). Les professionnels de la défense doivent composer avec ces dépendances de manière pragmatique, en attendant que l'Europe développe ses propres capacités.

Finalement, la LPM montre que la France veut pouvoir se défendre par ses propres moyens. Le désengagement américain pousse d'ailleurs l'Europe à assumer son autonomie. Dans 20 ans, Trump sera-t-il vu comme celui qui aura déclenché l'émancipation de l'Europe ? Cela donne une légitimité collective au secteur, mais ne supprime pas la question individuelle, au contraire, elle est plus pressante. Autrement dit, l'éthique professionnelle dans la défense consiste à s'assurer que le travail reste du côté de la paix, y compris quand la montée en puissance industrielle normalise l'idée de la guerre.

3. LE DILEMME AU CŒUR DU TRAVAIL

3.1. Fabriquer des armes pour ne pas avoir à les utiliser

Le paradoxe de fabriquer une arme pour ne pas l'utiliser est au cœur de la doctrine de dissuasion. La France maintient 290 têtes nucléaires, environ 18 fois moins que les États-Unis ou la Russie. Contrairement à ces deux puissances, la France préfère maintenir la stricte suffisance.

Ce cadre de dissuasion donne du sens aux professionnels. Ils ne travaillent pas pour faire la guerre, mais pour rendre le conflit trop coûteux en conséquences, donc moins probable. Ce paradoxe s'étend aussi au conventionnel. La guerre en Ukraine a transformé les méthodes de combat, avec moins de chars, mais des volumes de drones sans précédent. On comprend alors pourquoi la dissuasion ne se joue plus seulement dans l'arme nucléaire, mais aussi dans les cadences de production et la technologie.

En somme, « servir la paix » ne peut se traduire en privilégiant uniquement des capacités défensives puisque les capacités de neutralisation sont le fondement de la dissuasion. Le professionnel peut alors hésiter à adhérer à cette idée. Car il travaille pour éviter le pire, tout en préparant le pire. Barack Obama, recevant le prix Nobel de la paix en 2009, reconnaissait que « l'usage de la force peut être justifié pour des raisons humanitaires ». D'après cette logique, la contradiction morale n'a lieu que si l'on se ment sur la finalité. Pour les travailleurs de la défense, l'éthique professionnelle commence donc par s'assurer que la finalité de leur travail est défendable.

3.2. Conscience professionnelle et consentement : l'exemple Renault

En janvier 2026, d'après Franceinfo, Renault a officialisé un projet qui a provoqué des réactions parmi les salariés : les sites de Cléon et du Mans fabriqueront dès juin 2026 des drones militaires en partenariat avec le groupe français Turgis Gaillard, ouvrant la voie à un marché d'environ un milliard d'euros sur dix ans.

Certains salariés ont déclaré qu'ils n'ont « pas signé pour faire de l'armement ». Cette interrogation est légitime sur le plan éthique, et montre que ces salariés réfléchissent à la portée de leur travail. En décembre 2002, Les Guignols de l'info satirisaient déjà dans leur sketch « marketing d'une bonne guerre », la manière dont un discours peut faire accepter les conflits au sein de la population. De la même façon, le passage du civil au militaire peut s'accompagner d'une normalisation de la production d'armes au détriment du débat éthique.

Le refus catégorique de fabriquer une arme est alors compréhensible. Certains estiment qu'aucune arme ne peut servir la paix, or nous pouvons aussi considérer que le drone donne à un pays la capacité de se défendre, de dissuader, et de protéger des populations, tout en limitant l'exposition du soldat allié qui le pilote à distance. La responsabilité ne se situe donc pas dans le drone armé de Renault, mais dans son usage. D'après l'écrivain, ingénieur et officier de marine Robert Heinlein : « les armes dangereuses, ça n'existe pas. Il n'y a que des hommes dangereux ».

De plus, refuser de produire ce drone en France peut revenir à laisser cette production à d'autres pays moins regardants sur les garanties éthiques. Le contrat de Renault précise d'ailleurs que les drones seront « uniquement destinés à l'armée française », limitant ainsi le risque de détournement. L'exigence éthique pour les salariés n'est donc pas de refuser catégoriquement, mais de débattre sur les conditions pour que cette contribution serve la paix.

3.3. L'informaticien face à la cyberguerre

Quant au champ numérique, la frontière entre paix et conflit est tout aussi floue. Au sein du Commandement de la Cyberdéfense à Rennes, une équipe peut sécuriser le système informatique d'un hôpital français piraté, pendant que dans la pièce d'à côté, une autre équipe pirate un réseau de communication étranger.

Alors qu'il est difficile d'attribuer une cyberattaque à une nation, une intensification de la cyberguerre est probable dans les années à venir. Et le développement des algorithmes d'apprentissage statistique dits « Intelligence Artificielle » aggrave encore ce phénomène. Le règlement européen sur l'IA (AI Act) exclut d'ailleurs les usages militaires de son champ. Les outils d'IA utilisés dans la défense échappent ainsi aux règles, alors même qu'ils pourraient être utilisés contre nos principes éthiques.

En agissant hors du règlement européen, les travailleurs de la défense numérique doivent d'autant plus comprendre que leurs lignes de code peuvent avoir de graves conséquences. Dans le même temps, il serait illusoire d'imaginer un encadrement identique à celui du civil. Car si l'AI Act s'appliquait aussi aux usages militaires, des États moins scrupuleux pourraient développer plus vite des capacités offensives que l'Europe et son excès de prudence.

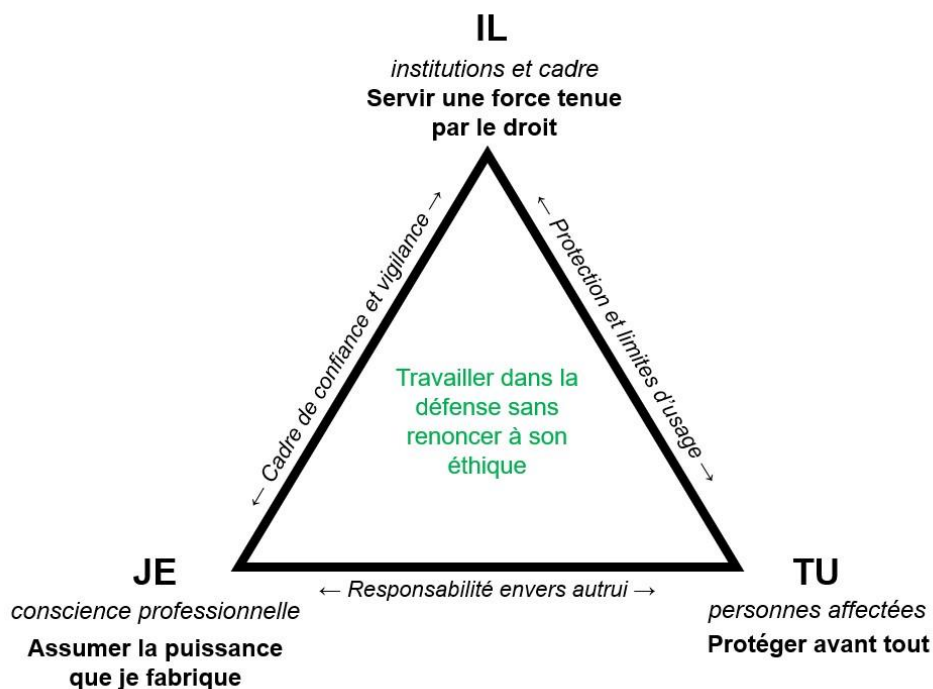
La technologie n'est ni bonne, ni mauvaise, ni neutre.
Melvin Kranzberg, Six Laws of Technology (1986)

L'historien américain Melvin Kranzberg formulait déjà cette loi aux débuts d'Internet pour rappeler qu'aucune technologie n'est neutre. Dans le cyberspace, un même programme peut aussi bien servir à retrouver un terroriste à l'autre bout du monde, qu'à organiser une surveillance de masse, et la frontière ne tient souvent qu'à l'utilisateur.

4. PISTES D'ACTION POUR QUE LE MÉTIER RESTE DU CÔTÉ DE LA PAIX

4.1. Notre triangle éthique de Ricœur pour les métiers de la défense

Pour différencier « service pour la paix » et « contradiction morale », nous nous inspirons du philosophe Paul Ricœur qui définit l'éthique comme « Une vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes ». Son triangle éthique invite à examiner toute décision selon trois dimensions, le rapport à soi, à autrui, et aux institutions. Nous proposons notre adaptation aux métiers de la défense :



Triangle éthique de Paul Ricœur,
adapté aux travailleurs de la défense

- **Le « JE »** : le travailleur de la défense cultive sa propre conscience. Est-ce que mon travail est compatible avec mes valeurs ? Je ne suis pas un simple exécutant. Je dois pouvoir me regarder dans le miroir et me dire que je travaille pour la protection. Le « je » renvoie à la lucidité sur sa propre contribution.
- **Le « TU »** : les personnes affectées par mon travail. Qu'est-ce que mon travail change pour eux ? Le professionnel de la défense se met à la place du soldat qui utilisera l'équipement, ou du civil qui pourrait en subir les effets. Il s'agit de concevoir des missiles précis plutôt que des bombes aveugles.
- **Le « IL »** : les institutions et le cadre collectif. Le cadre dans lequel j'agis est-il juste ? Le professionnel travaille dans un État de droit, avec des modalités d'export. Se poser la question du « il » permet de vérifier si les institutions sont suffisamment justes, et, le cas échéant, contribuer à les améliorer en demandant des clarifications ou en alertant.

4.2. Donner aux professionnels le droit de douter et d'agir

Si l'on souhaite que travailler dans la défense reste du côté de la paix, il faut que les professionnels puissent exprimer librement leurs doutes. Nous proposons alors de répondre aux salariés hésitants avec davantage de dialogues, afin d'anticiper les questions dès l'arrivée d'un projet qui fait débat. Les débats internes pourraient ainsi intégrer des intervenants externes (spécialistes, chercheurs) dont les réponses seraient les mieux acceptées aux yeux d'employés réticents sur un nouveau travail qu'ils n'ont simplement pas encore compris.

En second temps, et seulement si l'action en question reste vraiment injustifiable même après débat, le droit français prévoit désormais des lois qui protègent les lanceurs d'alerte, les salariés peuvent signaler des pratiques sans craindre officiellement de représailles. Ces nouvelles lois et les contrôles réguliers de l'Agence Française Anti-corruption (AFA), dont les sanctions sont plus que dissuasives, ont permis de renforcer les dispositifs en place dans les entreprises. Par ailleurs, les enquêtes de l'AFA étant rendues publiques, la crainte de l'opinion publique sur les sociétés du CAC 40 se renforce.

4.3. Armer pour protéger, en prenant aussi en compte l'environnement

Pour défendre au mieux ces métiers, le secteur de la défense peut aussi limiter ses impacts sur la planète. La loi française sur le devoir de vigilance impose déjà aux grands groupes d'identifier et de prévenir les risques graves pour la santé et l'environnement. À l'échelle européenne, la directive sur le devoir de vigilance étend ces exigences pour les secteurs de la défense.

Dans ce contexte, les professionnels de la défense pourraient alors intégrer les droits humains et les risques environnementaux à chaque système. Pour chacun, orienter un choix vers l'humain reste la priorité, mais s'il prend aussi en compte la planète, il devient un véritable garant de la paix.

4.4. La transparence comme garantie démocratique

Travailler dans la défense peut être assumé comme un service rendu à la paix à condition que la force produite reste visiblement tenue par nos institutions. Côté export, la France s'appuie sur un ensemble de règles publiques, et à l'échelle de l'UE, les stratégies industrielles ainsi que les sanctions successives, y compris contre la flotte fantôme pétrolière russe, témoignent d'une volonté de respecter les engagements internationaux, malgré leurs limites. Pourtant, ces cadres n'effacent pas toute controverse, et certaines ventes suscitent des débats légitimes qui gagneraient à être communiqués et discutés publiquement avec la population.

Le Comité d'éthique de la défense, créé en 2020, incarne cette exigence de contrôle en émettant des avis sur les dilemmes éthiques liés aux sujets militaires. Ce type de cadre, comme des ONG ou think tanks, peut servir d'appui dans la démarche éthique des professionnels. De même que davantage de rapports publics expliquant les choix d'exportation, ou encore des indicateurs permettant de vérifier et partager dans la durée l'usage final de ce qui est produit. Cela orienterait le métier vers la paix tout en permettant au professionnel d'être fier de sa contribution, dont il pourrait constater l'impact.

5. CONCLUSION

Au cours de cette réflexion, nous cherchions à comprendre : travailler dans la défense, est-ce servir la paix, ou vivre une contradiction morale ? Finalement, il y a bien une contradiction, car au bout de la chaîne, il y a toujours la possibilité de blesser et de tuer. Pourtant, refuser toute capacité de défense dans le monde tel qu'il est, reviendrait à accepter la dépendance envers d'autres pays, or le récent isolationnisme américain affiché pousse les Européens à ouvrir les yeux.

La situation vraiment souhaitable serait celle où aucun État ne jugerait nécessaire d'entretenir un arsenal, ni nucléaire, ni conventionnel. Le Costa Rica par exemple a fait ce choix, mais au prix d'une dépendance totale à la protection américaine. Dwight D. Eisenhower, ancien général devenu président des États-Unis, rappelait que « chaque arme fabriquée représente en fin de compte un vol fait à ceux qui ont faim ». Cette mise en garde exprime une aspiration légitime à un monde désarmé. Mais ce monde supposerait que tous les États renoncent en même temps à leurs capacités militaires, ce qui est improbable dans l'ordre international actuel. Nous sommes malheureusement dans une spirale où dès qu'un pays renforce ses capacités, les autres se sentent poussés à suivre dans une escalade de la peur rappelant la Guerre froide. Cette course aux armements a certes permis des avancées technologiques, mais a surtout coûté des millions de vies humaines.

Travailler dans le secteur de la défense revient à accepter que fabriquer des armes peut dissuader des agressions et sauver des vies, mais aussi contribuer à un ordre international où la sécurité de chacun repose sur la capacité de nuire. L'éthique professionnelle ne consiste donc ni à se donner bonne conscience en se disant que c'est pour la paix, ni à refuser toute participation en se disant que c'est pour la guerre.

Si je peux être heureux et fier de voir relater fièrement ce que j'ai fait dans un journal qui sera lu et conservé par ma famille, mes amis, mes voisins, mon milieu professionnel, mes relations, alors mon comportement aura sûrement été empreint d'éthique.

Michel Cocherel, Forger son éthique (2005)

Michel Cocherel, robinetier, fondeur de bronze, et rotarien engagé dans la réflexion morale, propose que l'éthique se vérifie dans ce que l'on ose raconter publiquement. Le travailleur de la défense peut-il être fier d'expliquer à sa famille qu'il fabrique des armes ? Oui, si ce travail sert à protéger et que son usage est encadré. En France, malgré des controverses ponctuelles, ces conditions sont réunies : débat public, contrôle des exportations, et culture de la dissuasion. Dès lors, travailler dans la défense en France constitue un service rendu à la paix, ce qui ne serait donc pas le cas pour un régime autoritaire ou une nation engagée dans des conflits offensifs.

Pour que cela reste vrai en France, cela demande aux professionnels qui produisent de continuer de douter et de débattre, tout en restant fier de leur travail. Quant aux professionnels qui décident, ils peuvent aussi soutenir ce qui réduit la nécessité de s'armer. Pour tous, servir la paix revient à comprendre que posséder des capacités de défense est indispensable aujourd'hui, tout en refusant que cela le soit à jamais. Victor Hugo l'imaginait déjà : « Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être ».